

Le Conseil d'Etat répond à une motion de deux députées qui veulent que le canton montre l'exemple

# Pas de quotas d'apprentis à l'Etat

« STÉPHANIE BUCHS

**Formation** » Le Conseil d'Etat ne veut pas de quota d'apprentis pour son personnel. Il propose ainsi de rejeter une motion déposée par deux députées socialistes. L'ancienne élue Anne Favre-Morand (Riaz) et Chantal Müller (Sugiez) demandaient «d'instaurer un seuil minimal de places d'apprentissage par nombre de collaborateurs de l'Etat et ceci à tous les niveaux, à savoir au sein des entreprises publiques et des entités lui appartenant». Elles estiment que l'Etat devrait montrer l'exemple dans ce domaine.

Dans sa réponse, l'Etat rappelle qu'il s'investit déjà beaucoup dans la formation d'apprentis: «Le ratio entre les équivalents plein-temps des collaborateurs et des apprentis est supérieur à la moyenne suisse (ratio de 4,7% pour l'Etat employeur en 2017 contre 3,83% en Suisse). L'Etat employeur forme environ 400 apprentis répartis dans 24 métiers différents qui sont encadrés par plus de 175 formateurs.»

Le Conseil d'Etat rappelle encore la mise en œuvre de mesures de promotion de la formation professionnelle initiale. Le Service du personnel et d'organisation et le Service de la formation professionnelle collaborent afin de recenser annuellement les métiers les plus nécessaires dans le but d'augmenter les places d'apprentissage dans les métiers à fort potentiel de développement.

## Mesures de promotion

Ainsi, sept CFC ont été identifiés: agent d'exploitation, assistante en soins et santé communautaire, électronicien, horticulteur, informaticien, logisticien et médiamaticien. «Des mesures de promotion au sein des services formant ou pouvant former dans ces domaines sont en cours de déploiement», précise le Conseil d'Etat,

qui craint aussi que l'instauration d'un quota d'apprentis puisse avoir des conséquences sur la qualité de la formation. Les formateurs doivent en effet être disponibles, travailler au minimum à 80%, taux en dessous duquel il faut deux formateurs pour un apprenti.



L'Etat employeur forme environ 400 apprentis répartis dans 24 métiers différents (dont des horticulteurs) qui sont encadrés par plus de 175 formateurs, selon le Conseil d'Etat. Alain Wicht/photo prétexte

## Quelque 700 places cherchent preneur

**La pandémie n'a pas engendré un manque de places d'apprentissage, insiste le Service de l'orientation professionnelle.**

«La situation actuelle est assez identique à chaque année à cette période. Il reste encore de nombreuses places d'apprentissage.» Thomas Di Falco, chef du Service de l'orientation professionnelle du canton de Fribourg rappelle que la pandémie n'a pas engendré un manque de places d'apprentissage. «Les patrons ont bien joué le jeu malgré le Covid.» Et de préciser: «A la fin de l'année scolaire, il reste toujours plus de places que de jeunes qui sont à la recherche d'un apprentissage. Le problème reste le même: certains métiers attirent moins les jeunes que d'autres.» Ainsi, en ce moment, il reste 700 places qui cherchent preneur dans le canton.

Pour le métier d'employé de commerce, qui est le numéro un des métiers en Suisse (12 000 contrats sont signés chaque année en Suisse), il reste 59 places en terre fribourgeoise, annonce Thomas Di Falco. Pour celui d'assistant en soins et santé communautaire, numéro deux des métiers en Suisse (5000 contrats chaque année), il reste 21 places dans le canton. Autre métier très prisé par les apprentis: celui d'assistant socio-éducatif, qui se trouve à la troisième place des métiers les plus recherchés en Suisse (4000 contrats par année). «Pour ce CFC-là, il n'y a plus de place dans le canton», précise Thomas Di Falco. Il reste aussi des places dans les métiers moins appréciés, comme technologue en industrie laitière, par exemple.

Thomas Di Falco relève encore que la pratique a été uniformisée entre les Alé-

maniques et les francophones. «Les cantons alémaniques avaient l'habitude de publier les places d'apprentissage jusqu'à deux ans avant l'entrée en fonction, ce qui créait un problème pour la partie alémanique du canton. Car le canton de Berne attirait de nombreux Fribourgeois alors que les entreprises alémaniques du canton n'avaient pas encore publié leurs annonces.»

**Et d'insister:** «Cette pratique posait problème puisque les jeunes devaient parfois se décider pour une voie professionnelle avant 14 ans. Nous avons réussi à convaincre nos homologues alémaniques que les jeunes ont besoin d'être plus mûrs pour faire un choix réfléchi et qui leur corresponde au mieux.» » SB

» Informations complémentaires: orientation.ch

Le Conseil d'Etat considère que «les démarches entreprises sont suffisantes aux besoins de l'Etat employeur et placent le dernier comme une organisation proactive en matière de formation».

## «C'est décevant»

Anne Favre-Morand est-elle satisfaite de la réponse du Conseil d'Etat? «Pour moi, c'est décevant. Nous ne sommes pas les premières députées à nous soucier de ce sujet. L'Etat se contente malheureusement d'être dans la moyenne suisse. Mais certains services de l'Etat sont bien en dessous de cette moyenne.»



**«L'Etat se contente d'être dans la moyenne suisse»**

Anne Favre-Morand

Concernant la démarche amorcée par le canton de mieux cibler les professions avec un potentiel de développement pour les promouvoir au sein des services de l'Etat, elle l'estime positive. Elle nuance toutefois: «Ce n'est pas suffisant. L'Etat pourrait s'inspirer de solutions trouvées dans d'autres cantons qui vont plus loin. Il faut rappeler que 5% des jeunes entre 18 et 24 ans n'avaient pas de formation, selon les chiffres de 2020.»

Mis à part les quotas, qu'est ce que l'Etat pourrait faire de plus? «Un point qui n'a été que peu abordé, mais qui est aussi important, concerne les adultes», relève Anne Favre-Morand. «Le canton pourrait aussi agir davantage pour les adultes qui souhaitent se réinsérer ou changer d'activité, donc mieux les encadrer et proposer des places d'apprentissage pour ce public-là.» »